

Bureau du 17 septembre 2007

Décision n° B-2007-5458

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Joseph Merlin et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du projet de construction de la nouvelle station d'épuration de la Feyssine, la Communauté urbaine envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain de 1 740 mètres carrés, libre de toute occupation ou location, cadastrée sous le numéro 1 de la section AB et appartenant à la commune de Vaulx en Velin. Cette acquisition interviendrait au prix de 52 200 €, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le principe d'acquisition de ce terrain situé rue Joseph Merlin à Vaulx en Velin et appartenant à la Commune.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et les actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0127 le 10 juillet 2006 pour la somme de 75 000 000 €.

4° - Le montant à payer en 2007 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 320 - fonction 2222, à hauteur de 52 200 € pour l'acquisition et de 1 485 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,